



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MULATIERE
LUNDI 28 FEVRIER 2005 A 20H30

Arrondissement de LYON	Canton de Sainte Foy-Lès-Lyon
Nombre de membres :	Séance du : 28/02/2005
- selon l'article L 2121-2 du code Général des Collectivités territoriales :	Convocation du : 21/02/2005
- en exercice 29	Compte rendu affiché le : 07/03/2005
- qui ont pris part à la délibération : 23+ 5 pouvoirs	

Président : M. BARRET

Secrétaire : M. SABATIER

Membres présents à la séance : 23

M. BARRET, Maire.

M. SAUZET, Mme PAQUET, Melle BARBARET, Mme THEAUDIERE-DECHAMPS, M. MOREL, M. CLAUSIER, M. CHEVRIER, M..MULLER Adjoints.

M.BAUDET, M. BRUNIER, Mme FRECHETTE, Mme OLRV, Mme VONACH-LOCH, Mme JOLY, Mme DENOYELLE, Mme COUTURIER, M. de MONTCLOS, M. SABATIER, M. BERGON.

M. CHAZAL, M. KRUK, Mme BAUD.

Conseillers Municipaux.

Membres absents : 1 (Mme FLAMENT-WATON)

Membres excusés : 0

Membres excusés ayant donné pouvoir : 5 (Mme ESTANOVE pouvoir à Mlle BARBARET, Mme BUFFAT pouvoir à Mme THEAUDIERE-DECHAMPS, M. JADOT pouvoir à M. BAUDET, Mme PEYCELON pouvoir à Mme VONACH-LOCH, Mme TASCIYAN pouvoir à M. KRUK).

- Nomination d'un secrétaire de séance : M. SABATIER

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente (du 24 Janvier 2005) par les conseillers qui y ont assisté

ORDRE DU JOUR

N° 2005-11 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RAPPORTEUR : M. CHEVRIER

Je rappelle au préalable à l'Assemblée que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général de Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires fait l'objet d'une délibération mais n'a aucun caractère décisionnel.

Ce débat permet :

- de discuter des orientations en affichant les priorités.
- d'informer sur l'évolution de la situation financière de la Commune.
- de donner à chacun la possibilité de s'exprimer.

Il est cependant important de préciser que l'élaboration du budget s'inscrit dans un contexte qui dépasse le simple cadre local, à savoir qu'il dépend :

- des données économiques locales et nationales ;
- des données sur les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local ;
- l'analyse de notre propre situation financière ;

- des perspectives pour l'année à venir et des prévisions au delà du cadre annuel où d'autres acteurs que la Commune sont appelés à jouer un rôle de partenaires et (ou) de financeurs dans les actions projetées.

Sur les données économiques :

Les experts avancent une croissance économique de l'ordre de 2 à 2,5 %.

L'inflation devrait s'établir pour 2005 aux alentours de 1,8 %.

Ces données conditionnent les dotations de l'Etat aux Collectivités Locales.

Sur les concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales :

La loi de finances pour 2005 reconduit "le contrat de croissance et de solidarité".

Le périmètre des Dotations sous enveloppe de l'Etat est indexé à la fois :

- sur l'indice prévisionnel des prix (hors tabac) pour 2005.

- sur une fraction (33 %) de l'indice du Produit Intérieur Brut de l'année précédente (2004).

Soit : + 2,625 % (+ 1,8 % + [33 % x 2,5%]).

A l'intérieur de l'enveloppe, chaque dotation suit une règle d'indexation spécifique.

La Dotation Globale de Fonctionnement qui conditionnera la Dotation Forfaitaire qui nous intéresse au 1^{er} chef vient à nouveau d'être réformée dans son architecture générale.

Cette nouvelle Dotation Globale de Fonctionnement est effective cette année.

Les grandes lignes sont les suivantes :

- **La Dotation Forfaitaire** : elle est composée de 4 parts dont 3 nous concernent directement, à savoir :

- **une dotation de base** destinée à tenir compte des charges liées à l'importance de la population. Elle est égale au produit de la population communale par un montant allant de 60 à 120 Euros en fonction de la croissance de la population. L'écart de 1 à 2 s'explique par le fait que les charges de fonctionnement par habitant augmentent avec la taille des Communes.
- **une dotation superficielle** égale à 3 Euros par ha.
- **une garantie** assurant à la dotation forfaitaire de 2005 une progression minimale de 1 % par rapport à 2004 à travers la dotation de base et la dotation de superficie.

Dans l'attente des données officielles de la Préfecture, nos services ont calculé une progression de 1 % par rapport à 2004.

La Fiscalité :

La loi de finances prévoit par ailleurs que les bases d'imposition 2005 augmenteront d'un coefficient unique de revalorisation de 1,018.

Nous insistons principalement sur ces données (D.G.F. et fiscalité) parce qu'elles conditionnent à 60 % le budget de Fonctionnement de la Commune, voire à plus de 78% si on rajoute l'attribution de compensation du Grand Lyon dans le cadre de la T.P.U..

Je vous rappelle qu'un projet de budget a été établi et présenté à la Commission des Finances le 07/02/2005 à titre indicatif.

Ces prévisions sont faites compte tenu du résultat de clôture qui apparaîtra au Compte Administratif 2004 et qui devrait présenter un excédent de fonctionnement de 1 124 604,10 € qu'il faudra affecter en partie pour couvrir le déficit d'investissements (424 995,78 €) et le financement des reports d'investissements (dépenses engagées, non mandatées pour 101 785,65 €).

La différence représente l'excédent de fonctionnement qu'il faudra affecter pour 597 822,67 €.

Les documents comptables sont à votre disposition en Mairie.

I) CONCERNANT LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

- a) **Les Recettes** (estimations 5 460 000 €). Celles-ci sont pour l'essentiel liées à l'évolution des dotations de l'Etat et de la fiscalité, qui représentent comme on l'a vu précédemment près de 80 % des Recettes.

La progression limitée de ces ressources nous oblige à maîtriser davantage les dépenses de fonctionnement.

- La DGF est fixée à : 753 685 € (+ 1 %).
- L'attribution de compensation du Grand Lyon liée à la T.P.U. est fixée à : 869 326 €.
- Le produit de la fiscalité est estimé à 2 177 230 € par simple application de la revalorisation des bases fiscales (fixée par la loi de finances) à 1,018. La Municipalité a fait le choix une nouvelle fois de ne pas augmenter la pression fiscale, les taux de taxe d'habitation et de foncier existants seront maintenus.
- Les Droits additionnels aux droits de mutation qui ont représenté près de 3,75 % des recettes en 2004 sont estimés légèrement au dessus de l'estimation de 2004, soit : 150 000 €, compte tenu de l'impossibilité de les calculer puisque fixés en fonction des aléas du marché immobilier.
- La Dotation de Solidarité Communautaire du Grand Lyon devrait être reconduite à hauteur de : 50 000 €.
- Les Revenus du Patrimoine (2,55 % du budget 2004) seront inscrits pour une valeur d'environ : 119 000 €.
- Les autres dotations et participations devraient être reconduites au même niveau que 2004.

b) Les Dépenses (estimations 5 460 000 €).

Notre souci constant est bien de maîtriser les dépenses de fonctionnement mais il y a des contraintes auxquelles nous pouvons difficilement échapper.

- L'augmentation de la masse salariale (estimation : 2 306 443 €) provient du fait des augmentations des indices de rémunérations décidées par le Gouvernement et du fait du « Glissement Technique Vieillesse » (G.T.V.), qui prend en compte les évolutions de carrières (promotion interne, avancement de grade...) du personnel. La contribution patronale à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités locales (CNRACL) augmente pour la 3^{ème} année consécutive de 0,4 %.
- L'instauration de la contribution de 0,3 % depuis le 01/07/2004 pour la journée solidarité (loi du 30/06/2004).
- L'instauration d'une cotisation et d'une contribution de 5 % sur l'ensemble du régime indemnitaire des agents qui sera pris en compte pour leur retraite (environ + 10 000 €).
- L'augmentation conséquente de l'assurance multirisques des bâtiments et de l'assurance pour le personnel (2004 : 66 146 € ; 2005 : 86 000 €).
- Le vieillissement du patrimoine communal nécessite des réparations et des entretiens plus réguliers (voir maintenance...) d'où une augmentation à prévoir au budget pour leur entretien (Environ 150 000 €).

Par ailleurs, la Commune maintiendra son effort :

- Pour octroyer des subventions aux associations locales (environ 787 000 €), notamment à l'Association des Centres Sociaux et Culturels (environ 62 % du total).
- Pour soutenir l'action sociale du C.C.A.S..
- Pour satisfaire aux demandes des écoles (personnel, mobilier, matériel, locaux...).
- Pour financer de nombreuses actions dans le cadre de la « Politique de la Ville » en lien avec le Centre Social et Culturel.

- Pour assurer la continuité des services rendus aux habitants tels que le Relais d'Assistants Maternelles (l'agent communal passera de 50 % à 60 % d'un temps plein), la Maison du Confluent, le développement des structures d'accueil telles que la petite enfance (voir agrandissement prévu).

L'ensemble de nos actions sociales, culturelles et sportives..., le développement de nos actions d'animations et de communications continueront de s'inscrire dans une volonté de dialogues et de partenariat.

II) CONCERNANT LE BUDGET D'INVESTISSEMENT :

a) Les Dépenses

La Commune poursuit sa politique d'investissement (prévision environ 1 900 000 €).

A titre indicatif sont prévus :

- Les acquisitions incorporelles : achat de logiciels pour la gestion de divers services (5000 €)
- Les immobilisations corporelles
 - Acquisition d'un véhicule pour la police municipale (environ 15 000 €),
 - Achat de matériels informatiques pour les écoles (environ 3 500 €), la Mairie (environ 20 000 € pour l'équipement des bureaux et moderniser le réseau existant) ;
 - Achat de matériel et mobilier pour les différents services (écoles, restaurants scolaires, Maison de la Petite Enfance...);
 - Acquisition de matériels divers (environ 80 000 €) avec pour objectifs, entre autre, la poursuite de la mise en place d'une signalétique commerces et d'affichages (environ 15 000 €)
 - Un soutien à la politique sportive par l'achat d'équipements (environ 15 000 €) ;
 - Achat de matériels divers pour les espaces verts, les restaurants scolaires, les illuminations..., le fleurissement de la rue Stéphane Déchant.

- Les aménagements de terrains (environ 638 000 €)

Il est rappelé au Conseil le problème des balms sur la Commune qui a mobilisé un budget initial conséquent (460 000 €). Aux 304 000 € de dotation du Grand Lyon, la Ville a rajouté la somme de 156 000 €. On peut craindre à l'avenir que les projets d'investissements de la commune soient grevés par l'effort financier qu'elle devra éventuellement fournir pour traiter ce problème. A titre d'information il est rappelé le montant des dépenses déjà prises en charge par la Ville depuis 2002 : 61 843 €.

Les autres aménagements concernent :

- La réfection de la piste d'athlétisme au Stade ;
- La réfection des joints des tennis et du mur d'escalade ;
- La création d'un mini skate parc ;
- La réalisation d'un terrain de Beach Volley ;
- L'aire de jeux du Confluent, qui s'inscrit dans l'objectif que poursuit la Commune en lien avec le Grand Lyon pour l'aménagement du quartier du Confluent afin de redonner à la population des lieux de vie, de rencontres et d'échanges ;
- D'autres aménagements de terrains sont prévus (terrain Marc Seguin, terrain d'aventures, plate forme rue Clément Mulat...);
- L'aménagement de parkings au Square Ste Exupéry.

- Les travaux sur les bâtiments (environ 814 000 €).

Compte tenu de son patrimoine important (environ 20 000 m²) et vieillissant, la commune a pour objectif de réhabiliter ses bâtiments, souhaitant dans l'intérêt général, offrir des équipements et des services à même de répondre à l'attente des habitants, des associations...

- Notons entre autres, une 3^{ème} tranche de travaux pour la piscine (environ 100 000 €) ;
- La construction d'un sanitaire « handicapés » à la salle des fêtes ;
- L'extension de la Maison de la Petite Enfance ;
- La démolition de la Maison des Maîtres pour la réalisation d'une aire de jeux ;
- La passerelle enjambant l'autoroute Place Leclerc ;
- La réhabilitation des immeubles communaux 17 et 18 rue A. Lafarge sur 2005 et 2006 ;

- La poursuite de travaux d'intérieur à la Maison du Confluent sur 2005 et 2006 ;
 - La réfection de la toiture P. Nas et de classes dans les bâtiments scolaires ;
 - L'aménagement des aires de jeux aux Acacias et à l'école Maternelle du Grand Cèdre.
- Concernant l'Eclairage Public, la Ville poursuivra la modernisation du réseau d'Eclairage Public. Il faut noter ici que depuis le transfert des compétences au SIGERLY nos dépenses sont inscrites en Fonctionnement sous forme de participation versée au SIGERLY.

b) Les Recettes :

Tout en maîtrisant l'évolution de la dette, la Commune fixe un prévisionnel d'emprunt de l'ordre de 700 000 Euros pour financer ces investissements sans aggraver sa capacité d'endettement.

L'évolution de la dette entre 1999 et 2005 est la suivante :

ANNEES	CAPITAL RESTANT DÛ au 1 ^{er} janvier de l'exercice	ANNUITES A PAYER En cours d'exercice
1999	1 602 064	312 329
2000	1 977 015	345 667
2001	2 505 175	357 355
2002	2 287 932	466 707
2003	1 916 689	306 554
2004	2 056 056	304 264
2005	2 198 174	333 296

Le Fonds de compensation de la T.V.A. perçu sur les investissements réalisés 2 ans auparavant sera de l'ordre de : 69 640 € (2003 : 67 568 € ; 2004 : 88 000 €).

Les dotations et subventions d'équipement sont prévues à hauteur de 87 000 Euros (intégrant les subventions du Conseil Général dans le cadre du contrat pluri-annuel de la Région pour le terrain de Beach Volley..., ainsi que les éventuelles subventions de la CAF pour la Maison de la Petite Enfance).

En conclusion :

Si nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, celles-ci sont néanmoins dépendantes des recettes attendues de l'Etat et du produit des bases d'imposition. Il conviendra d'être vigilant sur l'évolution de ces dépenses et de ces recettes.

Dans l'esprit d'offrir à la population un niveau d'équipements et de services publics élevé, de mener une politique d'animations sociales et culturelles en direction de tous, il faut souligner la difficulté croissante pour trouver les recettes ou subventions servant à financer l'ensemble des projets et pour aller au-delà.

Les dossiers importants tels que les balnes, la piscine, la « Politique de la Ville » nécessitent des efforts financiers importants ainsi qu'une coordination et une mobilisation des énergies de l'ensemble des partenaires associés. Il faut être attentif à ce que les investissements nouveaux n'engendrent pas des dépenses de fonctionnement supplémentaires trop importantes, ou difficilement maîtrisables. Certains de ces investissements sont liés à des contraintes aux conséquences financières importantes, ce qui nous conduit à être prudents dans l'engagement d'investissements futurs, afin de rester à un niveau d'endettement modéré et compte tenu également de l'engagement des autres partenaires qui est souvent incertain ou en dessous de nos espérances. La Ville s'emploiera comme elle l'a fait auparavant, à concerter et communiquer autour de ces projets.

Il nous faudra par ailleurs continuer à "tirer", soutenir et accompagner les futurs aménagements urbains (place G. Leclerc, recherche d'une centralité de ville avec l'aménagement de la Place Jean Moulin, développement de l'équilibre social des quartiers...) dont la maîtrise d'ouvrage nous échappe et qui sont conditionnés par les autres partenaires institutionnels.

Monsieur le Maire remercie M. CHEVRIER pour cet exposé concret et technique.

Monsieur le Maire souligne quelques points importants.

Concernant les Dépenses de Fonctionnement celles-ci ont été estimées avec une grande précision et peu d'écart chaque année. Il faut, rappelle Monsieur le Maire, tenir compte des augmentations permanentes tel que les traitements du personnel, avec notamment le système de GTV, la mise en place de plans de formation, la réforme du régime indemnitaire, l'augmentation des cotisations des régimes de retraite sur les primes et indemnités...

Concernant l'Investissement nous continuons nos efforts avec si possible une projection sinon sur le long terme au moins sur 2 ou 3 ans, comme on l'a fait pour l'éclairage public, notre parc automobile, l'informatique, les aménagements au bénéfice d'handicapés (W.C. handicapés à la salle des fêtes, projet pour la piscine l'an prochain), les rénovations de notre patrimoine immobilier vétuste et important.

Sur ces dossiers, nous sommes maîtres d'ouvrages, mais sur des investissements potentiels tels que la Place Leclerc, les Balmes, la passerelle Place Leclerc etc... où la maîtrise d'ouvrage nous échappe, nous tentons de frapper à toutes les portes. Si tout le monde compatit, par contre personne ne veut de ces dossiers. On cherche donc des financements supplémentaires. Cet après-midi même nous étions en Préfecture pour la programmation Politique de la Ville. On devrait normalement retrouver les mêmes sommes que l'an passé. Jeudi prochain nous sommes appelés à rencontrer le Conseil Général pour divers financements dans le cadre du Contrat Pluri-annuel. Nous avons par ailleurs pu aboutir à la convention CAF pour la petite enfance, organisme que nous sollicitons également pour l'agrandissement de la Maison de la Petite Enfance.

Concernant notre dette, celle-ci se maintient. Les annuités sont maintenues. Nous faisons face de façon correcte à cette dette, qui nous permet de ne pas aggraver la fiscalité.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BAUD.

"Notre Groupe aborde le débat d'orientation budgétaire de ce soir dans un climat de prudence. Pour 2005, nous pouvons avoir encore quelques craintes puisque les économistes annoncent une décélération de la croissance aux Etats-Unis ; décélération qui ne manquera pas de retentir sur notre économie et celle des pays de la zone euro. Le pouvoir d'achat et le taux de chômage ne se redresseront probablement ni l'un ni l'autre. Le taux de chômage passe la barre des 10 pour la première fois depuis 2000 et les prix de l'énergie (10.4) et du logement (3.2) ayant fortement augmenté ; rappelons un rapport du secours catholique sur le développement de la pauvreté et de la précarisation dans notre région avec des conséquences dramatiques sur le quotidien de certains de nos concitoyens.

Tout cela semble bien périlleux ! Voyons si Jean-Pierre RAFFARIN arrivera à jouer encore à l'équilibriste en 2005 !

Sur le plan local, que remarquons-nous parmi les tendances exprimées au travers du budget prévisionnel ?

Au sujet des recettes, vous nous annoncez une hausse de la DGF d'environ 1 (rappelons que l'inflation devrait affleurer les 2 en 2005). Cette année encore, la loi de Finances ne nous est guère favorable ! et le désengagement de l'état se confirme.

Vous pensez ne pas augmenter les impôts locaux : nous sommes d'accord avec cette orientation car à priori le financement des projets que vous avez retenus ne nécessite pas une hausse. Nous constatons pour la 3e année consécutive un excédent important supérieur à l'emprunt contracté cet été..

Que dire encore, ou plutôt que répéter ? vous êtes restés sourds à nos demandes :

- *toujours pas de plan pluri-annuel pour le renouvellement des matériels, sauf quelques reports,*
- *toujours pas de tableau de bord pour suivre dépenses et recettes, sauf un état de trésorerie,*
- *toujours un recours à l'emprunt alors qu'un excédent qui lui est quasiment égal, est dégagé.*

Nous ne reviendrons pas sur vos choix : ils sont cohérents avec ceux des années précédentes.

Nous saluons votre décision de démarrer les travaux pour le terrain de jeux du quartier du confluent. L'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens est une de nos préoccupations majeures.

Nous sommes également toujours sensibles à vos efforts pour soutenir les associations. La conjoncture ne nous permet pas de les relâcher. Si nous encourageons également le partenariat et le dialogue avec les associations, nous pensons qu'ils doivent être accompagnés d'une réflexion des élus sur la politique culturelle, sociale et sportive de notre commune. Cette réflexion doit être engagée au plus tôt. Nous connaissons tous les difficultés rencontrées par certaines associations (bénévoles, budget, fréquentation en baisse...).

Quant à la vie scolaire, elle représente pour nous un souci primordial qu'il ne faut pas négliger et nous vous soutiendrons toujours dans vos efforts de développement.

Mais ce budget ignore toujours nos priorités : l'étude du transfert de l'école maternelle Paul Nas et la mise en œuvre de l'aménagement des places Jean Moulin et Désiré Trait.

Pour terminer, prenons à titre d'exemple le montant de l'excédent ainsi dégagé. Il pourrait financer plusieurs postes d'animateurs de rue. L'embauche immédiate d'un seul, reste l'une de nos priorités. La prévention ne peut reposer uniquement sur l'équipe de policiers municipaux et les animateurs du Centre Social et Culturel. Il faut aller plus loin ; ça devient urgent ?".

Mme BAUD relève que par rapport à ce qui est dit que la masse salariale n'augmente pas tant que ça.

Monsieur le Maire répond que celle-ci est aussi fonction de l'état du personnel à un moment donné et des modifications intervenues (voir changement à la piscine, situation prolongée d'un sous effectif à la police municipale...).

M. MULLER demande si on a des précisions quant aux chiffres du recensement de la population qui conditionne nos ressources de l'Etat. Il est certain que le dimensionnement de nos services tient aussi à la baisse de la population. Il nous faudra éviter un suréquipement ou des "surservices" par rapport à la population.

Monsieur le Maire fait savoir que l'on a quelques orientations sur le recensement qui, souligne t'il, a été difficile à mener par les agents recenseurs. Les gens répondent difficilement. Des familles et des personnes échapperont au recensement. On a pu constater qu'il y a beaucoup de personnes seules. On va certainement perdre de la population. Oui, peut-être, certains services pourraient devenir surdimensionnés.

Mme BAUD pense qu'il y a un autre souci sur le recensement, qui n'a pas été réalisé dans de bonnes conditions. Des agents recenseurs n'ont pas effectué leur travail comme il faut.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'un nombre important de personnes n'ont pas de noms à leur porte ou sur leur boîte aux lettres : sur une marge d'environ 20 %, on a eu des problèmes. Mais revenons au Débat d'Orientation Budgétaire.

M. MULLER intervient sur la remarque de Mme BAUD concernant un éducateur de rue et fait savoir que cette politique dépend du Conseil Général. A cet effet, nous avons formulé une demande auprès du Conseil Général. Celui-ci répond qu'il n'a pas de budget pour ça. "Je vous répète nos démarches et vous présentez dans votre intervention qu'on ne présente rien au budget. Je reprecise pour que le public ne soit pas trompé que nous avons monté des opérations qui visent à faire travailler tous les acteurs ensemble. Elles ne sont peut-être pas très spectaculaires, mais efficaces, notamment au niveau du Contrat Local de Sécurité."

Monsieur le Maire précise qu'après entretien avec le Conseil Général, ce dernier conclut qu'il n'y a pas nécessité d'un éducateur de rue à temps plein sur LA MULATIERE.

M. MULLER rajoute que, sans vouloir faire de triomphalisme, quand on regarde les statistiques de décadence sur la Commune, les faits ne sont pas nombreux, et on note une réduction des faits constatés par plainte.

Mme BAUD fait remarquer que les plaintes ne sont pas toujours enregistrées.

Monsieur le Maire répond que cela est vrai pour toutes les Communes. Donc, quand on compare on est pas plus mal placé que les autres Communes. On comprend néanmoins la fatigue et l'exaspération des gens qui subissent au quotidien des incivilités.

Mme FRECHETTE rajoute que non seulement le Conseil Général estime qu'on a pas besoin d'un éducateur, mais qu'il faut savoir qu'il n'y a jamais un éducateur seul sur une Commune. Il ne peut fonctionner qu'avec une équipe que les services sociaux mettent à disposition. Un éducateur seul a peu de moyens et ne peut pas travailler. La mise en synergie des acteurs existants à laquelle nous avons procédé nous a permis d'apporter une assistance sur des publics de jeunes adolescents.

Monsieur le Maire intervient sur la remarque relative au transfert de l'école P. NAS. Ce n'est pas dans notre intention précise t'il.

Concernant le travail avec les associations, celui-ci existe, complète Monsieur le Maire, et on continuera à travailler avec elles avec l'attribution de subventions importantes. Cela participe à la prévention.

Madame BAUD fait remarquer qu'il faudrait une réflexion générale, à notre niveau, au plan social, culturel et sportif, car des problèmes se posent actuellement dans les associations.

Monsieur le Maire relève en effet la difficulté du bénévolat dans les associations, mais insiste sur le fait qu'il y a d'une part les subventions et d'autre part la nécessité d'une cohérence des projets et des disponibilités des gens impliqués dans la vie associative . C'est là que l'effort doit porter, au plan humain et relationnel, même s'il est bien dommage que les relais soient difficiles à assumer. Mais en dehors des critères budgétaires on peut réfléchir à la recherche de solutions, tel que sur l'aménagement Place Leclerc où nous avons bien réussi à mettre en place un groupe de réflexion avec des habitants du quartier.

Après débat, **Monsieur le Maire** rappelle que celui-ci précède le vote du budget prévu le 29 mars.

N° 2005-12 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

RAPPORTEURS : Mme PAQUET - Melle BARBARET – M. SAUZET – M. CHEVRIER

Je propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **voter** les subventions suivantes examinées par les Commissions concernées :

Commissions	Bénéficiaires	Montant proposé (en €)	Acompte versé (en €)	Solde à payer (en €)	Article budgétaire	Fonction	P O U R	C O N T R E	A B S T E N T I O N
AFFAIRES SOCIALES	- A.D.A.P.E.I.	160	-		6574	025			
	- UNAFAM	100	-		6574	025			
AFFAIRES CULTURELLES	- S.E.S.L.M. - Musique	36 500	11 300	25 200	6574	311			
	- A.R.A.C.	130	-		6574	025			
	- AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	110	-		6574	321			
AFFAIRES SCOLAIRES	- Chambre des Métiers du Rhône	1344	-		6574	24			
	- Centre de Ressources Pédagogiques	160	-		6574	213			
	- A.G.O.C.E.	55 000	23 000	32 000	6574	255			
FINANCES	- Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal	21 460	-		6474	020			
	- Association des Conseillères et Conseillers Municipaux (CLSPD des 4 et 5/04 en Mairie de La Mulatière)	93	-		6574	025			

- **et d'inscrire** les crédits nécessaires à leur dépense au budget.

Ne participent pas au vote (ceci est une recommandation) :

⇒ **Pour la S.E.S.L.M. : M. KRUK**

⇒ **Pour l'A.G.O.C.E. : Mmes COUTURIER et TASCIYAN – Messieurs BARRET – DE MONTCLOS et SABATIER**

⇒ **Pour le C.O.S. : Melle BARBARET – Messieurs BARRET – SAUZET – CHEVRIER**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions conformément au tableau qui suit :

Commissions	Bénéficiaires	Montant proposé (en €)	Acompte versé (en €)	Solde à payer (en €)	Article budgétaire	Fonction	P O U R	C O N T R E	A B S T E N T I O N
AFFAIRES SOCIALES	- A.D.A.P.E.I.	160	-		6574	025	U.		
	- UNAFAM	100	-		6574	025			
AFFAIRES CULTURELLES	- S.E.S.L.M. - Musique	36 500	11 300	25 200	6574	311	27		
	- A.R.A.C.	130	-		6574	025	U.		
	- AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	110	-		6574	321	U.		
AFFAIRES SCOLAIRES	- Chambre des Métiers du Rhône	1344	-		6574	24	U.		
	- Centre de Ressources Pédagogiques	160	-		6574	213	U.		
	- A.G.O.C.E.	55 000	23 000	32 000	6574	255	23		
FINANCES	- Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal	21 460	-		6474	020	24		
	- Association des Conseillères et Conseillers Municipaux*	93	-		6574	025	23*	4*	1*

* **CONTRE** : M. KRUK (pouvoir Mme TASCIYAN) – M. CHAZAL -
Mme BAUD
ABSTENTION : Mme FRECHETTE

Concernant la subvention pour l' Association des Conseillères et Conseillers Municipaux Monsieur le Maire rappelle qu'elle organise les 4 et 5 avril à la Mairie de LA MULATIERE une formation sur le thème du C.L.S.P.D..

M. CHAZAL fait remarquer que ce n'est pas la seule Association d'élus qui fait cela et se pose la question de la légalité de ce financement.

N° 2005-13 : REMPLACEMENT DES E.T.A.P.S. TITULAIRES EN CAS D'ARRET MALADIE OU DE VACATIONS.

RAPPORTEUR : M. BARRET

Dans certaines situations la Commune peut être amenée à trouver des E.T.A.P.S. pour remplacer des agents titulaires en arrêt de maladie ou pour assurer des vacances, notamment à la piscine comme pour cet été.

Après renseignement pris dans les Communes voisines ces E.T.A.P.S. sont rémunérés sur la base d'un indice compris entre le 5^{ème} et le 7^{ème} échelon.

Je propose au Conseil Municipal :

- **d'approuver** la convention avec le GRETA AMPERE pour l'année 2005 et
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à la signer ;
- **de voter** les crédits nécessaires à la dépense inscrite au budget au chapitre 65, article 6574, sous fonction 24.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	: Unanimité
CONTRE	:
Abstention	:

INFORMATIONS :

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire revient sur le recensement de la population et fait savoir à l'Assemblée qu'il a écrit au directeur de l'INSEE face aux difficultés rencontrées, en précisant que la période choisie n'était pas forcément la meilleure notamment avec les vacances scolaires et parce que elle obligeait les agents recenseurs à travailler à la nuit tombée.. Il a été répondu que de toute façon il y a toujours des vacances, et que cette période s'y prête bien car les gens sont plus souvent chez eux.

M. CHAZAL souhaite avoir des informations sur le maintien ou non de l'Ecole des Etroits.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a téléphoné au Préfet, rencontré l'Inspecteur Académique pour prolonger l'ouverture de l'école, ne serait ce qu'au moins pour un an. Avec M. SAUZET, ils ont été reconvoqués avec le représentant des parents d'élèves par l'Inspecteur Académique. On nous a fait comprendre, précise Monsieur le Maire, que les classes uniques existaient par défaut dans les zones rurales, qu'elles étaient en quelque sorte mauvaises pour la socialisation des enfants. Par ailleurs, on saisit l'opportunité pour l'Education Nationale de récupérer un poste d'enseignant par rigueur budgétaire.

La décision finale risque d'aboutir à la fermeture de la classe et de l'école.

M. CHAZAL, au nom de la D.D.E.N., fait savoir qu'il a adressé un courrier à ce sujet mais qu'il n'a pas eu de réponse.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a posé la question : " pourquoi pas de fermeture l'an dernier ?". On a eu cette impression qu'ils pensaient que ça ne fonctionnerait pas avec une nouvelle enseignante. Or, cette dernière s'est bien investie et cela fonctionne bien.

M. CHAZAL confirme que si ça avait été fermé l'an passé on l'aurait mieux compris.

M. CHAZAL souhaite des informations sur la famille des Macédoniens qui a été relogée.

Monsieur le Maire fait savoir qu'une lettre est en cours de rédaction pour être adressée à l'ensemble des partenaires concernés afin de mettre chacun devant ses responsabilités. Il n'y a pas de dates fixées pour le moment.

M. MULLER fait remarquer qu'il y a une grande ambiguïté dans le traitement de ce sujet : entre la situation irrégulière de ces gens sur le territoire et les moyens pour les autoriser à se maintenir. Il y a une ambiguïté dans la façon dont l'Etat traite ça pour finalement passer par nos finances communales. Il y a une forme d'hypocrisie dans le fonctionnement du système.

Cette situation se développe de plus en plus dans l'agglomération, au point qu'on se retrouve avec un bidonville à l'entrée de LYON, près du Pont Pasteur, pour lequel le Maire de LYON ne fait pas grand chose.

M. CHAZAL fait part d'un compte rendu de réunions d'adjoints du 08/02 qui fait allusion à une réunion avec les responsables sur le problème des immigrés.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la même réunion dont il vient de parler.

M. KRUK relate la réunion d'adjoints du 15/02 au cours de laquelle un problème concernant l'environnement a été abordé, notamment sur les déchetteries et les encombrants.

M. KRUK fait part de disparition de la collecte mobile d'OULLINS pour les produits dangereux. Vu l'incivilité des gens, ajoute t'il, supprimer ces collectes va plutôt empirer les choses, notamment si les gens ne veulent pas se déplacer, où vont passer les produits type solvants ? Pourtant, dit-il, on nous rabat les oreilles avec le tri sélectif.

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes là dans une compétence exclusive du GRAND LYON, les encombrants également. Si un accident se produit aujourd'hui, la responsabilité du Maire est engagée alors que la compétence ne lui appartient pas. Le GRAND LYON souhaite organiser des collectes ou déchetteries mobiles à la journée avec un "garde" à proximité pour contrôler. Concernant la déchetterie d'objets toxiques, j'ai appris ça dans la revue d'OULLINS. Il est vrai que ces déchetteries qui collectaient ces produits n'étaient plus aux normes.

M. MULLER fait savoir que des produits toxiques sont pris dans certaines déchetteries fixes maintenant.

Personnellement il préfère aller dans une déchetterie ouverte en permanence que d'aller à une collecte temporaire.

Il y a également une forte différence de prix entre une collecte des encombrants et des déchetteries mobiles, précise Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle qu'on peut déposer des piles usagées à l'accueil en Mairie.

M. SABATIER donne une information concernant une soirée au profit de l'enfance le 8 avril, organisée par le Centre Social et Culturel à la salle des fêtes dès 18h30, avec l'aide des artistes Mulatins. Une tombola aura lieu avec un tirage de lots à gagner et qui seront des œuvres d'art offertes par les artistes Mulatins. Une animation bénévole sera assurée par les animateurs du Centre Social et Culturel et les vacataires du Centre de Loisirs.

M. SABATIER invite l'Assemblée à acheter des billets disponibles à l'accueil du Centre Social et Culturel.

Les sommes récoltées iront à une association.

Mme BAUD fait part du compte rendu d'adjoints du 1^{er}/02 et voudrait des précisions sur un projet de jardinets au Square St Exupéry.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un projet de Madame RONZE, responsables des Espaces Verts.

M. CLAUSIER précise que ce projet consisterait à créer des jardinets "privatifs" dans cet espace, à partir d'exemples existants dans d'autres villes. Cela visera à faciliter les rapports entre voisins, à éviter des dégradations, à inciter à une convivialité. Madame RONZE fera un projet écrit et élaboré sur le sujet.

Mme BAUD se réjouit, car elle avait émis une idée de jardins ouvriers au C.C.A.S. il y a un an.

M. MOREL rappelle à l'Assemblée l'invitation de l'O.M.S. pour la traditionnelle rencontre de Boules le vendredi 04 mars à 18h30 à l'E.C.M..

Mme JOLY rappelle la soirée familiale asiatique dans le cadre des 120 ans de la Commune le samedi 09 mars à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.